



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Aéroport de Lognes-Emerainville

Question orale n° 108

Texte de la question

Christian Demuynck attire l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du tourisme sur le problème des nuisances dues au trafic aérien de l'aéroport de Lognes - Emerainville en Seine-et-Marne, nuisances subies par de nombreux habitants du Sud de la Seine-Saint-Denis. Cet aéroport, situé aux portes de la ville nouvelle de Marne-la-Vallée, fait partie de la liste des aéroports non classés en catégorie A, B ou C, mais devant être doté d'un plan d'exposition au bruit. Son trafic, très important, est en forte augmentation ces dernières années. Tous les jours de la semaine et le week-end, les habitations sont survolées sans interruption par des avions de tourisme passant à très basse altitude. Les riverains des quartiers de Noisy-le-Grand en Seine-Saint-Denis sont particulièrement touchés par le bruit du passage des avions, et doivent supporter les décollages et atterrissages incessants des quatorze écoles de pilotage situées sur l'aéroport. De plus, la faible altitude des survols inquiète sérieusement les riverains, qui craignent un accident. Enfin, circonstance aggravante, cet aéroport vient d'être ouvert par arrêté interministeriel du 4 janvier 1993 au trafic aérien international. Il est donc désormais considéré comme une des premières plates-formes européennes pour l'aviation de loisirs. Les riverains, pour qui il est pratiquement impossible de sortir dans leur jardin tant le bruit est constant et insupportable, déplorent une aggravation de ces nuisances. Il lui demande quelles mesures il entend entreprendre pour réduire les nuisances causées par l'activité croissante de l'aéroport de Lognes - Emerainville.

Données clés

Auteur : [M. Demuynck Christian](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 108

Rubrique : Aéroports

Ministère interrogé : équipement, transports et tourisme

Ministère attributaire : équipement, transports et tourisme

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 juin 1993, page 1196

Réponse publiée le : 11 juin 1993, page 1321

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 9 juin 1993